

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUILLET

Approuvé à l'unanimité après le rajout à l'item *Columbarium* : « Un règlement et la fixation du prix des concessions seront examinés ultérieurement »

II – DELIBERATION CONVENTION DU SDE 07 – ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil approuve à l'unanimité la convention entre la commune et le SDE 07 pour l'installation d'un point lumineux supplémentaire au Perrier. Pour un coût total de 1610,08€ subventionné à 50%. Soit 670 ,86€ remboursable en 10 ans.

III – POINT SUR LES TRAVAUX

AEP la Charrière : Le réservoir est en voie d'achèvement ; les pompes de la station de relèvement sont en place. Les raccordements seront réalisés la semaine 37 et la mise en service et les essais d'étanchéité la semaine 38.

Quartier de l'église : les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sont achevés. EDF et France Télécom-Orange doivent déposer les anciennes lignes et faire les raccordements. Resteront à implanter les foyers lumineux.

Bibliothèque : Les peintures de la salle Albert Vernet ont été réalisées bénévolement par François CHAZALON, l'installation électrique améliorée, et le mobilier déménagé. La mise en place des étagères et le déménagement des livres sont en cours.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : l'accès à la mairie sera réalisé en priorité ; suivront les accès à l'église et à la salle A. Vernet.

IV – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – REMPLACEMENTS TEMPORAIRES

Mme Josette VIALLE se trouve dans l'impossibilité d'assurer le service de la cantine pendant quelques semaines. Elle est remplacée provisoirement par Mme Martine IMBERT. Mme Philomène CHAREYRE remplace provisoirement cette dernière.

V – SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) – POINT SUR LE PERIMETRE

Le maire informe le conseil sur le périmètre définitif du SCOT Centre Ardèche.

VI – TERRAIN COMMUNAL – ASSIGNATION DE LA COMMUNE

Mr ROUSSEL Patrick, propriétaire de la maison située face à la salle paroissiale et mitoyenne du Terrain Communal, assigne la commune au Tribunal d'Instance de Privas, le 22 octobre, pour nuisances sonores, visuelles et olfactives. Objet du litige : le stationnement des voitures sur le terrain communal à l'occasion des manifestations communales ou lors des locations de la salle paroissiale.

Le service juridique de notre assureur GROUPAMA et la juriste de l'Association des maires ont été consultés. La commune a de sérieux arguments à faire valoir et donne tous pouvoirs au maire pour le représenter.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Participation au FUL (Fonds Unique Logement) : le conseil décide de renouveler la participation de la commune au FUL, soit 0,35€ par habitant, soit 171€.

Numérotation métrique des voies communales :

Le conseil municipal du 31 mars 2015 avait évoqué la possibilité d'une étude de numérotation métrique des voies communales et la géolocalisation des habitations. Cette numérotation présente de nombreux avantages, tant en matière de distribution du courrier,

d'accès rapide des secours, de livraison et de localisation des accès à la future fibre optique à la maison (« fiber to home ») prévue en 2020. Il décide de lancer l'étude pour un coût de 1300€ HT.

Brioche ADAPEI :

Brigitte CAGNOL informe le conseil qu'elle sera désormais en charge de la vente des brioches de l'ADAPEI (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales), à la place de Corine CHAZALON.

Le CoDERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques) Le prélèvement journalier de l'eau de la source ne devra pas excéder 32m³ par jour. Un avis favorable pour la reconnaissance d'antériorité du prélèvement en eau de la source de la Pranlette.

TAPS – Bilan financier année scolaire 2014-2015 :

À la suite du bilan moral fait par Murielle BERTHELOT lors du conseil du 8 juillet, le maire donne le bilan financier de cette première année de TAPS : un coût de 5 999,85€. Avec la dotation de l'Etat, la charge finale pour la commune s'établit à 600€.

Ambroisie :

Des plants en nombre sont signalés sur la route des Traverses, vers les Auches et sur le terrain communal. Ils seront éliminés très rapidement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance le 2 octobre à 20h30. Elle sera précédée à 20h par une rencontre avec le CAUE pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne école du village.